

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **6 décembre 2021**, à 20 h 00, à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Michel Bélisle

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2021-12-285

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 6 décembre 2021

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 15 novembre 2021

Conseil

- 4 Formation Éthique et déontologie - FQM
- 5 Nomination substitut - RGMR

Administration

- 6 Adoption des comptes à payer - Novembre 2021
- 7 Avis de motion et présentation projet règl. 766-22 - Taxation 2022
- 8 Audits de conformité - Rapports d'audit sur l'adoption du budget et programme triennal d'immobilisation - Commission municipale
- 9 Local de l'Oasis - demande de remise à la municipalité
- 10 Photo conseil municipal
- 11 Remboursement client au crédit
- 12 Fondation du Cégep de Drummondville - Bourse de L'Avenir
- 13 Proclamation année du Jardin 2022
- 14 Fermeture du bureau municipal période des fêtes
- 15 Modification heures d'ouverture du bureau municipal
- 16 Transfert vers le surplus accumulé affecté - Vente lot
- 17 Achat imprimante
- 18 Photocopieur

Sécurité incendie

- 19 Demande d'achat - Décembre
- 20 Nomination directeur incendie - M. Gilles Pérusse
- 21 Offre de service de prévention - SG Prévention Inc.

Voirie

- 22 Augmentation salaire - M. Curtis Cross
- 23 Demande d'autorisation de traverse - ARDAD
- 24 Traverse piétons - Sécurité
- 25 Vente de lame de niveleuse
- 26 Vente sens unique et aile de côté
- 27 Offre de garantie prolongée - Camion Western Star

Hygiène du milieu

- 28 OMH - Adoption budget révisé 2021
- 29 Revenus vidange fosses septiques 2021 - Transfert vers le surplus affecté

Urbanisme et zonage

- 30 Demande de dérogation mineure - lot 5 981 317
- 31 Demande de dérogation mineure - lot 5 982 472

Loisirs et culture

- 32 Aide financière - Projet de Calendrier de l'avent - Comité des loisirs
- 33 Demande d'aide financière - ARLPHCQ
- 34 Entretien patinoire 2021-2022

Général

Varia :

- 35 Question citoyenne
- 36 Hommage - Mathieu Dufort

37 **Correspondance**

38 **Période de questions**

39 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-286

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2021-12-287

4. FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE - FQM

ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de loi 49, l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LÉDMM) prévoit dorénavant que tous les nouveaux élus, comme les membres réélus du conseil municipal, doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois du début de leur mandat ;

ATTENDU QUE la formation doit respecter le contenu minimal fixé par la Commission municipale et être dispensée par un formateur autorisé par la Commission ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) est accréditée par la Commission et offre une formation de 6 heures pour un montant de 275 \$ par personne ;

ATTENDU QUE les formations sont offertes en ligne et que plusieurs plages horaires sont offertes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de rendre disponible un montant de 1 925 \$ représentant le montant de 275 \$ par personne pour l'inscription de tous les membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-288

5. NOMINATION SUBSTITUT - RGMR

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée a été nommé au conseil la Régie de gestion de matières résiduelles du Bas Saint-François (RGMR) ;

ATTENDU QUE la RGMR souhaite que la municipalité nomme un substitut en cas d'absence de M. Lavallée ;

ATTENDU QUE la conseillère Céline Couture se propose comme substitut au conseil de la RGMR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de nommer la conseillère Céline Couture comme substitut au conseil de la RGMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2021-12-289

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de novembre 2021, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÈGL. 766-22 – TAXATION 2022

Avis de motion et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavallée qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 766-22 relatif à la taxation 2022 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 766-22

RELATIF A L'IMPOSITION DES TAXES, A LA TARIFICATION, A LA FIXATION DU TAUX D'INTERET SUR LES ARRERAGES DE TAXES ET AUX MODALITES DE PAIEMENT DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE L'AN 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2022 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en un ou plusieurs versements ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de L'Avenir a émis des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 décembre 2021 par _____ ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 766-22 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, sauf si le contexte indique un sens différent, les expressions, les mots ou les termes suivants signifient :

1. Immeuble commercial : un bâtiment ou une partie de bâtiment, un local ou un ensemble de locaux utilisé par une ou plusieurs personnes pour acheter, vendre ou échanger des produits ou objets ou pour offrir des services, y compris des services professionnels.
2. Immeuble industriel : un bâtiment ou une partie de bâtiment, un local ou un ensemble de locaux utilisé par une ou plusieurs personnes pour fabriquer ou transformer des produits ou des objets.
3. Local : une partie de bâtiment utilisée par un ou plusieurs bureaux ou par une ou plusieurs personnes pour offrir des services de nature commerciale y compris des services professionnels.
4. Logement : une maison, un appartement, une maison mobile, une pièce ou un ensemble de pièces où une ou plusieurs personnes peuvent résider habituellement et dont l'aménagement permet de fournir la nourriture, le gîte et le repos et plus particulièrement :

- qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun ;
- dont l'usage est exclusif aux occupants ;
- où l'on ne peut communiquer directement d'un logement à l'autre sans passer par un hall commun ou par l'extérieur.

5. Résidence saisonnière : logement qui n'est pas habité à l'année.

TAXATION SUR LA VALEUR FONCIÈRE

ARTICLE 3 - TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est imposée et sera prélevée, pour l'année 2022, sur tous les immeubles imposables de la municipalité sur la base de leur valeur portée au rôle d'évaluation fixée à **181 617 480 \$** à raison de **0,5544 \$** par cent dollars (100 \$) de ladite valeur afin de payer toutes les dépenses non visées par les articles subséquents dans le présent règlement.

ARTICLE 4 - TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE : SÛRETÉ DU QUÉBEC

Une taxe foncière spéciale est imposée et sera prélevée, pour l'année 2022, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, sur la base de leur valeur portée au rôle d'évaluation fixée à **181 617 480 \$** à raison de **0.0348 \$** par cent dollars (100 \$) de ladite valeur afin de payer une partie de la facture pour les services de la Sûreté du Québec.

TARIFICATION

ARTICLE 5 - TARIFICATION – SÛRETÉ DU QUÉBEC

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour chaque unité d'évaluation de la municipalité inscrite au rôle 2022, d'un montant complémentaire de **71.77 \$** afin de payer les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 6 - TARIFICATION COMPENSATOIRE – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2022, à toutes les unités de logement de la municipalité afin de payer les frais de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles ainsi que les coûts d'administration de ce service. Cette compensation est fixée comme suit :

- Logement résidence saisonnière	78.75 \$
- Logement résidence permanente	157.50 \$
- Immeuble Commercial	315.00 \$
- Immeuble Industriel	472.50 \$

Le tarif de base unitaire comprend les frais de collecte, de transport et de disposition d'un bac noir, d'un ou deux bacs verts et d'un bac brun.

Pour les résidences qui possèdent plus d'un bac noir, les bacs excédentaires (étiquettes) seront facturés au tarif de 157.50 \$.

Pour les immeubles possédant un conteneur surdimensionné, la contribution pour ce service, à raison du tarif de base unitaire de 157.50 \$, est répartie comme suit :

Déchets				
2 verges	=	6 unités	=	945.00 \$
4 verges	=	8 unités	=	1 260.00 \$
6 verges	=	9 unités	=	1 417.50 \$
8 verges	=	10 unités	=	1 575.00 \$

Récupération				
2 verges	=	3 unités	=	472.50 \$
4 verges	=	5 unités	=	787.50 \$
6 verges	=	6 unités	=	945.00 \$
8 verges	=	7 unités	=	1 102.50 \$

ARTICLE 7 - TARIFICATION COMPENSATOIRE POUR L'ÉCO-CENTRE (SERVICE DE TRI ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES)

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2022, à chaque unité de logement de la municipalité, d'un montant de **16.93 \$** afin d'assurer le maintien d'un centre de tri et de traitement des matières recyclables.

ARTICLE 8 - TARIFICATION COMPENSATOIRE POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – RÈGLEMENTS NUMÉROS 543-00 ET 545-00 RELATIFS AU RÉSEAU D'ÉGOUT

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2022, de tous les propriétaires d'immeubles raccordés au réseau d'égout afin de payer les frais de traitement des eaux usées et ceux liés à son administration, au montant de **348.60 \$** par unité, ces unités étant définies à l'article 3 du règlement numéro 543-00 et aux articles 1 et 2 du règlement numéro 545-00.

ARTICLE 9 - TARIFICATION – VIDANGE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Une tarification compensatoire est imposée et sera exigée, pour l'année 2022, à tous les propriétaires d'une résidence isolée pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques, au montant de **40.00 \$** pour les résidences isolées saisonnières et au montant de **80.00 \$** pour les résidences isolées permanentes. Le tout en conformité au Règlement No 642-10, intitulé "*Règlement concernant la vidange des boues de fosses septiques*".

ARTICLE 10 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement des taxes, compensations et tarifs prévues au présent règlement sont les suivantes :

1. Tout compte de taxes, compensations ou tarifs dont le total est inférieur à 300 \$ est exigible en un (1) versement payable au plus tard à la date fixée pour le premier versement ;
2. Tout compte de taxes, compensations ou tarifs dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ est réparti comme suit :

- a) Le compte de taxe est divisé en trois (3) versements égaux ;
 - b) Le premier versement doit être versé au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte de taxes ;
 - c) Le deuxième versement doit être versé le ou avant le 90^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement ;
 - d) Le troisième versement doit être versé le ou avant le 90^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le deuxième versement.
 - e) Le débiteur peut acquitter son compte de taxes en un (1) versement s'il le désire.
3. Le conseil délègue à la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le pouvoir de modifier les dates pour chacun des versements, dans la mesure où cette date n'abrège aucunement les délais ci-haut mentionnés.
4. Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus au présent règlement, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à l'article 11.

ARTICLE 11 - TAUX D'INTÉRÊT

Les taxes, compensations et tarifs dus portent intérêt à raison de 10 % par an à compter de l'expiration du délai auquel ils doivent être payés.

ARTICLE 12 - CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu'un contribuable fournit un chèque sans provision à la municipalité, un frais d'administration de 50 \$ lui est imposé.

ARTICLE 13 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurement en vigueur dans la municipalité en regard du budget, des taxes et des tarifs de compensation et entre en vigueur conformément à la loi.

R 2021-12-290

8. AUDITS DE CONFORMITÉ – RAPPORTS D'AUDIT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION – COMMISSION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Commission municipale a annoncé, en mai 2021, des travaux d'audit concernant l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence ;

ATTENDU QUE les travaux d'audit ont été réalisés auprès de 1 074 municipalités ;

ATTENDU QUE les travaux d'audit avaient pour objectif de s'assurer que l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation sont conformes à l'encadrement légal applicable ;

ATTENDU la transmission, de la Commission municipale, des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation ;

ATTENDU QUE ces deux rapports doivent être déposés à la première séance du conseil de la municipalité qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de déposer au présent conseil les rapports d'audit de la Commission municipale portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

Il est aussi résolu de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à Mme Maud Déry, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-291

9. LOCAL DE L'OASIS – DEMANDE DE REMIS À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le lors de l'assemblée générale des membres du club de L'Âge d'or de L'Avenir, tenue le 13 septembre 2021, les membres ont décidé à l'unanimité de proposer à la municipalité de céder la propriété de l'Oasis (bâtiments et terrain) ;

ATTENDU QU'avec la pandémie, les revenus du club de l'Âge d'or ont chuté de façon dramatique et qu'il devient impossible pour l'organisme de supporter la propriété ;

ATTENDU QUE selon l'analyse préliminaire, les frais fixes de la propriété représenteraient un coût d'environ 6 500 \$ annuellement ;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à reprendre la propriété de l'Oasis mais, dans un premier temps, il y a lieu de faire inspecter le bâtiment par les assurances de la municipalité et étudier la procédure de prise de possession de la propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la municipalité demande à ses assureurs d'inspecter le bâtiment de l'Oasis et d'étudier la procédure pour la prise de possession du bâtiment et de revenir avec les informations concrètes dans une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-292

10. PHOTO CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre des photos de chaque élus(e) et une photo de l'ensemble du conseil pour le site web ainsi que des publications futures ;

ATTENDU l'offre de service de M. Gilles Mailloux pour la prise de 7 photos individuelles ainsi qu'une photo de groupe avec l'ajout du logo de la municipalité pour un montant de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la municipalité accepte l'offre de service de M. Gilles Mailloux au montant de 150 \$ pour la prise de photos du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-293

11. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE suite à une mise à jour du rôle d'évaluation, un matricule comporte un solde créditeur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rembourser le client 573 ayant un solde créditeur de 44.80 \$:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le remboursement du client 573 au crédit au montant de 44.80 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-294

12. FONDATION DU CEGEP DE DRUMMONDVILLE – BOURSE DE L'AVENIR

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir encourage la performance scolaire des jeunes de niveau collégial, et ce, depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville a sollicité la participation de la municipalité à la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2021-2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remettre une bourse de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'octroyer une bourse de 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville pour la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2021-2022 qui aura lieu le 17 février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-295

13. PROCLAMATION ANNEE DU JARDIN 2022

ATTENDU QUE l'Année du Jardin 2022 marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada ;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens ;

ATTENDU QUE l'Année du Jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales qui contribue à la culture jardin et l'expérience jardin de notre municipalité ;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU QUE les Fleurons du Québec en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invitent toutes les municipalités à célébrer l'Année du Jardin 2022 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu :

QUE la Municipalité de L'Avenir proclame 2022, Année du Jardin en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux ;

QUE le samedi précédant la Fête des Pères, le 19 juin 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin à L'Avenir comme legs de l'Année du Jardin 2022 du Canada ;

QUE toutes les municipalités du Québec et Canada soient invitées à proclamer et à promouvoir l'Année du jardin 2022 dans leurs municipalités respectives, et qu'une copie de cette résolution soit fournie à la FCM et UMQ, à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-296

14. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PERIODE DES FETES

ATTENDU QUE la période des fêtes s'avère une période peu achalandée au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Julien Paradis de fermer le bureau municipal du 19 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-297

15. MODIFICATION HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU qu'à compter de 2022 la directrice générale adjointe, Mme Line Pinault, sera en retraite progressive et ne sera plus présente les mercredis et vendredis ;

ATTENDU QU'afin de conserver le même horaire de travail pour la directrice générale, Mme Suzie Lemire, il est suggéré de modifier les heures d'ouverture du bureau dès janvier afin d'ouvrir le bureau municipal à 9h00 le vendredi au lieu de 8h00 :

ATTENDU QUE le vendredi matin est peu achalandé au bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de modifier les heures d'ouverture à compter de janvier 2022 afin que le bureau municipal ouvre à 9h00 au lieu de 8h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-298

16. TRANSFERT VERS LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – VENTE LOT

ATTENDU la vente du lot 6 366 373 au montant de 68 000 \$ ainsi que l'acompte suite à la signature de promesse d'achat/vente du lot 6 366 372 au montant de 5 800 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer le montant du revenu d'un total de 73 800 \$ vers le surplus accumulé affecté au développement domiciliaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le transfert du montant de revenu de vente du lot 6 366 373 et de l'acompte pour le lot 6 366 372 d'un montant total de 73 800 \$ vers le surplus accumulé affecté au développement domiciliaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-299

17. ACHAT IMPRIMANTE

ATTENDU QUE l'imprimante de la directrice générale ne fonctionne plus et est irréparable ;

ATTENDU QU'une nouvelle imprimante à dû être achetée à La Recharge au montant de 664.44 \$ comprenant l'imprimante et les cartouches supplémentaires ;

ATTENDU QU'un crédit sera reçu pour les cartouches d'encre de l'ancienne imprimante pour un montant d'environ 895 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter l'achat de la nouvelle imprimante de La Recharge au montant de 664.44 \$ plus taxes comprenant l'achat de cartouches supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-300

18. PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE la municipalité avait fait l'achat d'un photocopieur reconditionné en 2012 au montant de 3 000 \$;

ATTENDU QUE ce photocopieur ne fonctionne plus très bien et qu'il n'existe plus de pièces pour le réparer ;

ATTENDU l'offre de Mégaburo pour la location d'un photocopieur couleur Sharp rencontrant les besoins de la municipalité à un montant de 118.65 \$ par mois pour 66 mois ;

ATTENDU QUE si la municipalité souhaite avoir l'option de télécopieur, nous devons ajouter 9.70 \$ par mois ;

ATTENDU QUE les télécopies ne sont plus utilisées à la municipalité ;

ATTENDU l'offre pour un contrat d'entretien comprenant les pièces, la main-d'œuvre et l'encre au montant de 0.0077 \$ par copie monochrome et 0.057 \$ par copie couleur (le nombre de copie est estimé annuellement de 30 000 copies monochromes et 10 000 copies couleurs) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'accepter l'offre de service de Mégaburo pour un photocopieur Sharp tel que soumis par Megaburo (sans service de télécopieur) pour un montant mensuel de 118.65 \$. Il est aussi résolu de prendre le contrat d'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2021-12-301

19. DEMANDE D'ACHAT - DÉCEMBRE

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Gilles Pérusse, directeur du service incendie par intérim, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour décembre 2021

		Coût unit.	Qté	Total
02-220-00-725	Vérification des pinces de désincarcération	800.00 \$	1	800.00 \$
02-220-00-725	Remplacement batteries autopompe (3 batteries)	100.00 \$	3	300.00 \$
02-220-00-494	Renouvellement licence aide artificier - Gilles Pérusse	102.00 \$	1	102.00 \$
	Total de la demande			1 202.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'accepter et d'autoriser la demande d'achat pour un montant de 1 202 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-302

20. NOMINATION DIRECTEUR INCENDIE – M. GILLES PÉRUSSE

ATTENDU QUE M. Gilles Pérusse a été nommé au poste de directeur du service de sécurité incendie par intérim en septembre dernier ;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail effectué par M. Pérusse ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer officiellement M. Pérusse au poste de directeur du service de sécurité incendie de L'Avenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de nommer officiellement M. Gilles Pérusse au poste de directeur du service de sécurité incendie de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-303

21. OFFRE DE SERVICE DE PRÉVENTION – SG PRÉVENTION INC.

ATTENDU QUE la municipalité doit, afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risque, faire des visites de préventions pour les bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés ;

ATTENDU QUE ces visites doivent être effectuées par un préventionniste formé ;

ATTENDU l'offre de service de Prévention Formation Kingsey (SG Prévention Inc.) pour l'inspection de prévention incendie de 14 risques moyens, 19 risques élevés et 2 risques très élevés (selon notre schéma) ainsi que la rédaction de 4 plans d'intervention pour un montant de 8 812 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'accepter l'offre de service de Prévention Formation Kingsey au montant de 8 812 \$ pour les inspections de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés ainsi que la rédaction de plans d'intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2021-12-304

22. AUGMENTATION SALAIRE – M. CURTIS CROSS

ATTENDU l'embauche de M. Curtis Cross en octobre 2020 au poste d'employé de voirie ;

ATTENDU QUE la municipalité est très satisfaite du travail de M. Cross ;

ATTENDU QUE dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, la municipalité souhaite favoriser la rétention de personnel et qu'avec cet objectif, la municipalité souhaite augmenter le taux horaire de M. Cross à 25 \$ en janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'augmenter le taux horaire de M. Cross à 25 \$ en janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-305

23. DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE - ARDAD

ATTENDU la demande écrite de Club de motoneige ARDAD de Drummondville afin de recevoir l'autorisation de traverser certains chemins publics de la municipalité par un sentier de motoneige ;

ATTENDU QUE les traverses demandées sont situées sur les routes énumérées ici-bas ;

5 ^e Rang	Lot 5 981 555	Traverse
4 ^e Rang	Lot 6 420 478	Traverse
2 ^e Rang	Lot 5 981 045	Traverse
1 ^{er} Rang	Lot 5 981 993	Traverse
5 ^e et 6 ^e rang	Lot 5 981 343	500 m.
Route O'Brien	Lot 5 981 555	Traverse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'accorder la demande du Club de motoneige ARDAD pour une autorisation de traverse de chemins publics situés sur le territoire de la municipalité, par un sentier de motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-306

24. TRAVERSE PIÉTONS – SÉCURITÉ

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique de la MRC mène une campagne de sensibilisation au sujet de la sécurité aux passages piétonniers ;

ATTENDU QUE par cette campagne la MRC de Drummond propose divers types de panneaux que la municipalité peut installer au passage piétonnier ;

ATTENDU QUE le passage piétonnier à la municipalité est situé devant l'école sur une route qui relève du Ministère des Transports et que la municipalité doit tout d'abord obtenir l'autorisation du Ministère pour l'installation de panneaux sur cette route ;

ATTENDU QUE plutôt que de mettre des panneaux offerts par la MRC de Drummond, la municipalité souhaite étudier la possibilité d'installer des panneaux lumineux pour la traverse de piétonniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de procéder à une demande au Ministère des Transports pour l'installation de panneaux lumineux pour la traverse de piétonniers située devant l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-307

25. VENTE DE LAME DE NIVELEUSE

ATTENDU QUE la municipalité a vendu huit anciennes lames de niveleuse plus utilisées à J.N. Francoeur Inc. pour un montant de 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'accepter la vente de huit lames de niveleuse plus utilisées à J.N. Francoeur Inc. pour un montant de 800 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-308

26. VENTE DE SENS UNIQUE ET AILE DE CÔTÉ

ATTENDU QUE la municipalité a vendu un sens unique et une aile de côté plus utilisés suite à l'incendie du camion International pour un montant de 5 750 \$ à Ferme Roger Lambert & Fils ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la vente d'un sens unique et une aile de côté plus utilisés suite à l'incendie du camion International pour un montant de 5 750 \$ à Ferme Roger Lambert & Fils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-309

27. OFFRE DE GARANTIE PROLONGÉE – CAMION WESTERN STAR

ATTENDU QUE le camion Western Star est livré avec une garantie de base de 1 an ;

ATTENDU que la directrice de voirie, Mme Isabelle Vanier, recommande l'achat de garantie prolongée offerte par Tardif Diesel, la EW4 au montant de 5 766 \$ pour 84 mois ou 160 000 km couvrant un ensemble de pièces dont entres autres le moteur et l'antipollution et la Wiring au montant de

1 364 \$ pour 84 mois ou 160 000 km couvrant le raccordement et filage des équipements qui ne font pas partie de la carrosserie du camion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de faire l'achat de deux garanties prolongées pour le camion Western Star (EW4 et Wiring) pour un montant total de 7 130 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2021-12-310

28. OMH – ADOPTION BUDGET RÉVISÉ 2021

ATTENDU le dépôt du budget de l'OMH (Office municipal d'habitation) 2021 révisé ;

ATTENDU QUE selon le budget révisé, la contribution municipale de 2021 est de 1 046 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'accepter le budget 2021 révisé par l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-311

29. REVENUS VIDANGE FOSSES SEPTIQUES 2021 – TRANSFERT VERS LE SURPLUS AFFECTÉ

ATTENDU QUE selon les normes comptables de la présentation de l'information financière municipale, le revenu de vidange de fosses septiques non utilisé est automatiquement ajouté au surplus non affecté en fin d'année ;

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer le montant du revenu de fosses septiques 2021 de 36 640 \$ vers le compte de grand livre surplus affecté – fosses septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de transférer le montant de 36 640 \$ relatif au revenu de fosses septiques 2021 vers le compte de surplus accumulé affecté – fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2021-12-312

30. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 981 317

ATTENDU la demande de dérogation mineure reçue de Québec Ranch pour le lot 5 981 317 afin de permettre la création de trois lots distincts ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation porte sur une différence de 1 315.8 mètres carrés au niveau de la superficie et une différence de 8.41 mètres sur la mesure frontale et une différence de 1 mètre pour la marge avant pour le futur lot du 599 rue Principale ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation porte également sur une différence de 240 mètres carrés au niveau de la superficie et une différence de 1.1 mètres pour la marge arrière pour le futur lot du 603 rue Principale ;

ATTENDU QUE la situation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage ;

ATTENDU QUE le CCU (Comité consultatif en urbanisme) a étudié la demande et en recommande l'acceptation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Québec Ranch pour le lot 5 981 317 tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-313

31. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 982 472

ATTENDU la demande de dérogation mineure reçue de M. Johnatan Lebel pour le lot 5 982 472 situé sur la rue Brousseau afin de permettre une opération cadastrale ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation porte sur une différence de 8.52 mètres pour la largeur frontale du lot futur ;

ATTENDU QUE la situation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage ;

ATTENDU QUE le CCU (Comité consultatif en urbanisme) a étudié la demande et en recommande l'acceptation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Johnatan Lebel pour le lot 5 982 472 tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2021-12-314

32. AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE CALENDRIER DE L'AVENT – COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le comité des loisirs a offert, tel qu'en 2020, un calendrier de l'aveut comprenant une activité par jour aux enfants de la municipalité ;

ATTENDU QUE 53 enfants de la municipalité se sont inscrits à cette activité populaire cette année ;

ATTENDU QUE la municipalité participe en payant les factures de la conception des boîtes d'activités au montant de 451.06 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de payer les factures de conception des boîtes d'activités pour le calendrier de l'avent pour un montant de 451.06\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-315

33. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ARLPHCQ

ATTENDU QU'une demande de contribution aux loisirs des personnes handicapées pour l'année 2022 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec) au montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Julien Paradis résolu de remettre une contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2022, au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2021-12-316

34. ENTRETIEN PATINOIRE

ATTENDU la candidature de M. Harold Lévesque reçue à la municipalité pour l'entretien de patinoire ;

ATTENDU QU'un la municipalité souhaite offrir le poste avec 15 heures garanties durant 9 semaines (janvier et février) au taux horaire de 18 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de faire l'embauche de M. Harold Lévesque pour l'entretien de la patinoire et des équipements d'hiver selon les conditions stipulées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

35. QUESTION CITOYENNE

UNE CITOYENNE, MADAME MARIELLE FAFARD, A ENVOYÉ UNE QUESTION ÉCRITE QUI EST LA SUIVANTE :

« Suite au conseil du 15 novembre 2021

Attendu que la directrice générale de la Maison de la Culture de L'Avenir, Mme Anie Parenteau a clairement indiqué que la municipalité de L'Avenir ne peut divulguer ses états financiers.

Attendu que la directrice générale de la Maison de la Culture invite le conseil municipal à rediriger les questions des citoyens vers leur organisme.

Je voudrais vous faire part de mes recherches.

Attendu que lors des deux dernières années ;

- a) La municipalité a accordé : 22 500 \$ pour l'an 2020 et 22 500 \$ pour l'an 2021 ;*
- b) La municipalité a accordé au Cercle des fermières pour louer le sous-sol de la MDC 1800 \$ en l'an 2020 et 1860 \$ pour l'an 2021 ;*
- c) Que la MRC de Drummond, volet culturel a contribué pour le fonctionnement et la gestion de la Maison de la Culture : 5 000 \$ pour l'an 2020 et 6 000 \$ pour l'an 2021 ;*
- d) Que la MRC de Drummond, volet soutien financier par l'entreprise du Fonds de ruralité a accordé un montant de 10 724 \$ pour l'an 2020 ;*
- e) Que le Conseil des arts et des lettres a versé en mai 2021, la somme de 27 640 \$ (mesure particulière à la diffusion des spectacles 2020-2021) ;*
- f) Sans compter les commandites Vidéotron, Radio Acton, ou autres.*

Note : Ces montants ont été pris à même les procès-verbaux municipaux et les articles de journaux drummondvillois et le site du conseil des arts.

De plus, suite à des recherches, la municipalité a contribué pour un montant total de 198 000 \$ depuis 2014 à la Fondation L'Avenir en Héritage :

*2014 : 20 000 \$ dont 4 800 \$ pour le camp d'été
2015 : 30 000 \$
2016 : 30 000 \$
2017 : 25 000 \$
2018 : 25 000 \$
2019 : 23 000 \$
2020 : 22 500 \$
2021 : 22 500 \$*

Attendu que la municipalité de L'Avenir subventionne la Fondation L'Avenir en héritage pour les frais fixes annuels de la Maison de la Culture (voir les deux derniers procès-verbaux 2020-2021, protocole d'entente).

Attendu que les citoyens ont le droit d'être informé des montants alloués par la municipalité à la Fondation L'Avenir en héritage.

Attendu que la Fondation L'Avenir en héritage reçoit la majorité des montants budgétés qui vient en aide aux organismes intra-municipaux soit un montant annuel de plus ou moins 22 500 \$ sur un budget total de 29 500 \$.

Suite à ce préambule, voilà ma question :

Compte tenu que depuis 2014, la municipalité de L'Avenir a octroyé 198 000 \$ à la Fondation L'Avenir en Héritage pour son projet de Maison de la Culture de L'Avenir, est-ce que les membres du conseil municipal prévoient accorder une contribution financière à la Fondation L'Avenir en Héritage pour l'année 2022 ?

Est-ce que la municipalité de L'Avenir possède un formulaire de demande de subvention pour les organismes, comités ou citoyens qui désirent faire une demande de contribution financière pour leur projet ? »

Le maire François Fréchette répond à la question en mentionnant que pour le moment aucune demande n'a été déposée par la Fondation L'Avenir en Héritage pour la Maison de la Culture pour l'année 2022. En ce qui concerne le formulaire, la municipalité n'a pas ce type de formulaire mais étudiera la possibilité d'en faire un.

36. HOMMAGE – MATHIEU DUFORT

Le conseil de la municipalité de L’Avenir souhaite rendre hommage à Mathieu Dufort. Mathieu est un L’Avenirois qui s’est grandement impliqué dans la municipalité par le camp de jour et diverses activités des loisirs. Celui-ci s’est démarqué dernièrement dans le cadre du Prix de la création Radio-Canada 2021. Par son poème Mathieu a fait partie des 23 poètes en lice pour le Prix de poésie Radio-Canada et a reçu le coup de cœur d’un juge.

Le conseil souhaite donc le féliciter et applaudir son succès.

37. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de de novembre 2021 est remis à tous les conseillers.

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l’assistance s’est tenue conformément à l’ordre du jour.

R 2021-12-317

39. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Tous les points à l’ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 25 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 10 janvier 2022.

Fournisseurs	Description	Solde
Drumco Énergie	Entretien annuel - Génératrice bureau	293,19 \$
Steve Blais	Antirouille - Mack blanc et camionnette	574,88 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (02/11)	56,62 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Décembre 2021	365,68 \$
Groupe CLR	Kit de support et bracket montage - Mack blanc	41,34 \$
Aéro-Feu	R2021-10-228 Casques, visières, lumières	1 685,53 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette, chiffres, peinture et balise	418,54 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	163,51 \$
Vanier Isabelle	Chargeur cellulaire, porte verre - Western Star	47,11 \$
Vanier Isabelle	Immatriculation - Western Star	548,56 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette, carnet de ronde	279,90 \$

Kubota Drummondville	Lampe turn signal - Tracteur trottoir	76,76 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des loisirs	483,22 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	378,90 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	771,80 \$
Chambre de commerce de Drummond	Livraison Dicom - Garage municipal	46,53 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Décembre 2021	262,21 \$
Agiska Coopérative	Oring, colle usage multiple	8,38 \$
Agiska Coopérative	Rouleau cage métal, peinture - Souffleur	12,60 \$
PJB Industries inc	Sabot d'aile et gratte - Mack blanc et Western	2 536,35 \$
Articles promotionnels Daniel Dupuis	Carte d'identité, insigne directeur - G. Pérusse	71,92 \$
Groupe Info Plus	Licence Office 365 - Novembre 2021	50,59 \$
Macpek	Lampe ovale, fil 3 brins - Mack blanc	69,73 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Écrous, boulons charrue - Niveleuse	44,77 \$
Garage J. Fortier	Canet de ronde d'inspection	15,41 \$
Groupe Maska Inc.	Urée - Western Star	343,71 \$
Groupe Maska Inc.	Urée - Western Star	343,71 \$
Groupe Maska Inc.	Huile hydraulique	59,80 \$
Groupe Maska Inc.	Plastic lever pump	116,66 \$
Hydro Québec	Bureau du 18/09/21 au 16/11/21	531,82 \$
Hydro Québec	Salle de Loisirs du 21/09/21 au 17/11/21	253,78 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 21/09/21 au 17/11/21	544,10 \$
Hydro Québec	Gloriette du 21/09/21 au 17/11/21	62,04 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Novembre 2021	503,93 \$
Laroche Johanne	Montage JET - Décembre 2021	200,00 \$
Juhoule Ltée	Tuyau PVC 6" X 20' - Point d'eau	214,31 \$
Juhoule Ltée	Crédit sur tuyau PVC 6" X 20'	(182,16 \$)
Les Editions Juridiques FD	Papeterie pour élections 2021	4 093,14 \$
Les Estampes J.R.P. inc	Plaques pour conseillers et maire	48,87 \$
Machinerie C & H inc	Tuyau et raccord hydraulique - Tracteur	822,24 \$
Machinerie C & H inc	Jonc d'arrêt - tracteur	14,74 \$
Cogeco Connexion inc	Garage municipal du 13/11/21 au 12/12/21	81,72 \$
Cogeco Connexion inc	Salle des Loisirs du 25/11/21 au 24/12/21	80,37 \$
Cogeco Connexion inc	Bureau du 24/11/21 au 23/12/21	269,34 \$
MRC Drummond	Dérèglementation Grand Ruisseau - Branche 2	679,25 \$
MRC Drummond	Rivière noire - Branche 13	107,25 \$
MRC Drummond	Dérèglementation - Projet halte routière	125,13 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20211017	1 238,56 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de décembre 2021	228,70 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	1 383,04 \$
Info Page	Fréquence numérique - Décembre 2021	86,98 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication 2 pins - Mack blanc	131,07 \$
Vacuum Drummond inc	Nettoyage station de pompage	1 573,72 \$
Performance informatique	Licence Antivirus 3 ans - Garage	91,97 \$
Performance informatique	Réparation portable - Service incendie	81,12 \$
Performance informatique	Disque dur portable - Service incendie	94,27 \$
Lemire Suzie	Licences mensuelles - Outlook	29,32 \$
Pinault Line	Papier à mains, café, crème, tape à gun	82,54 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Novembre 2021	84,00 \$

Wurth Canada Limited	Lunette sécurité, écrou, nettoyant mains	253,60 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		23 976,67 \$

Fournisseur	Description	Montant
Fondation René Verrier	R2021-11-257 Commande de poinsettias	165,00 \$
Jean Beauchesne	R2021-11-253 Honoraires supplémentaires	295,00 \$
Prévention et Formation Kingsey	R2021-05-118 Contrat préventionniste	2 489,21 \$
Mélissa Desmarais	Subvention couches lavables	74,25 \$
Buffet à la Carte	Souper élection 2021	126,48 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Guy Dubois	Remboursement client au crédit	57,83 \$
Paméla Leclerc	Subvention couches lavables	106,50 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus	R2021-11-278 Appui pour bulletin paroissial	100,00 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
MRC Drummond	R2021-01-007 Quote part	7 299,58 \$
Office municipal d'habitation	R2021-11-273 Contribution municipale 2021	1 034,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2021-01-007 Quote part	9 456,57 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		21 354,42 \$
SALAIRES NOVEMBRE 2021		
Salaires nets novembre 2021		23 820,27 \$
Remises provinciales novembre 2021		7 642,70 \$
Remises fédérales novembre 2021		2 689,53 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES NOVEMBRE 2021		34 152,50 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER NOV. 2021		23 976,67 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES NOV. 2021		21 354,42 \$
TOTAL COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2021		79 483,59 \$